Gel des postes et du budget *Communiqué de la fédération SUD éducation du 29 juin 2017* **Le ministre a annoncé le gel du budget et des postes dans l'éducation nationale, en affirmant que « nous avons le nombre de postes qui convient ». Sans doute ce nombre convient-il au projet d'école du tri social de ce gouvernement. Mais il n'est certainement pas suffisant pour une école de l'égalité et de l'émancipation :** • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour réduire les effectifs à tous les niveaux. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour assurer les remplacements et la continuité du service public. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour développer un enseignement adapté, pour prendre en charge la difficulté scolaire et les élèves en situation de handicap. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que partout existent des RASED complets et en nombre suffisant. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que dans toutes les écoles il y ait plus de PE que de classes. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour accueillir les 2 ans dans des conditions adaptées. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les classes soient dédoublées dans la moitié des horaires dans le secondaire. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les vies scolaires des établissements du secondaire puissent assurer leurs missions. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que tou-te-s les élèves bénéficient de la médecine scolaire. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que la charge de travail des personnels d'administration et d'intendance ne les écrase pas. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les services de restauration scolaire, de maintenance et d'entretien des locaux puissent être assurés par des agent-e-s respecté-e-s et parties prenantes de la communauté éducative. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que l'ensemble des personnels puissent voir respecter leurs droits syndicaux, leurs droits aux congés, à la formation continue et à la mobilité. • Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que la médecine de prévention puisse effectuer ses missions auprès des personnels. **Alors non, décidément, Monsieur le ministre, votre école ne nous convient pas.**

Documents joints

Gel des postes et du budget